



**ENQUETE SUR LES NUISANCES CAUSEES PAR LA PRESENCE DE
CORBEAUX, CORNEILLES ET AUTRES OISEAUX DANS LES
GRANDES VILLES**

N° 204

avril 2004

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
I- PRESENTATION DE L'ENQUETE	3
II- LISTE DES VILLES ET GROUPEMENTS AYANT REPONDU A L'ENQUETE ...	4
III- LES RESULTATS DE L'ENQUETE.....	5
A - Etat des nuisances et facteurs de leur développement.....	5
B - Les méthodes de prévention et d'intervention	11
C - Conclusion : Pour une gestion intégrée des populations d'oiseaux	24
IV- QUESTIONNAIRE	26

I – PRESENTATION DE L'ENQUETE

La présente enquête a été engagée à la demande de membres de l'Association des Maires de Grandes Villes de France. En effet, les populations de corbeaux, corneilles et autres oiseaux, indépendamment des pigeons, ont connu ces dernières années une croissance élevée dans les grandes villes, avec comme conséquence naturelle une hausse des nuisances.

Afin de recueillir des éléments d'informations et de comparaison sur les situations rencontrées par les membres de l'Association, un questionnaire leur a été envoyé. Les réponses ont permis de mieux cerner la réalité de ces phénomènes.

Trente-six membres (**36**) de l'Association ont répondu, sur un effectif de quatre vingt huit villes et groupements intercommunaux, ce qui représente un taux de réponse de **41 %**.

Intervenir contre les oiseaux indésirables en ville est depuis plusieurs années une réalité : de nombreuses municipalités se défendent des étourneaux, des goélands ou des corvidés en pratiquant des effarouchements, des stérilisations ou des captures. Cependant, les villes se sentent la plupart du temps démunies face à ces problèmes biologiques.

Les populations d'oiseaux, créant dégâts et nuisances en milieu agricole, piscicole et urbain, ne peuvent être gérées comme les autres prédateurs ou ravageurs. Non seulement l'homme en a une toute autre perception et représentation, mais en raison de leur rapidité à se mouvoir sur de grandes distances, les aires géographiques à considérer seront toujours supérieures à la zone des impacts observés. Enfin, la facilité avec laquelle les oiseaux accèdent aux différentes ressources mises à disposition par l'homme (nourriture, abri, site de nidification) apparaît comme une clé de leur développement démographique.

Cette étude dresse tout d'abord un état des dégâts et nuisances que les oiseaux peuvent causer en milieu urbain et s'attache à définir les causes de leur développement. Ensuite, elle décrit les méthodes de prévention et d'intervention pratiquées par les grandes villes, et ce dans leurs aspects techniques, organisationnels et juridiques. Ces méthodes sont analysées et mises en parallèle avec leurs résultats et les budgets qui leur ont été consacrés.

II- LISTE DES VILLES ET GROUPEMENTS AYANT REPONDU A L'ENQUETE

- Aix-en-Provence
- Amiens
- Angers
- Avignon
- Besançon
- Boulogne-Billancourt
- Brest
- Bordeaux
- Caen
- Communauté d'Agglomération Caen la mer
- Clermont-Ferrand
- Dijon
- Grenoble
- Le Havre
- Communauté Urbaine Le Creusot-Monceau-les-Mines
- Lyon
- Metz
- Montbéliard
- Montpellier
- Mulhouse
- Nancy
- Orléans
- Pau
- Perpignan la Catalane
- Poitiers
- Reims
- Rennes
- Rouen
- Roubaix
- Saint-Etienne
- Toulon
- Toulouse
- Tourcoing la Créative
- Tours
- Versailles
- Villeurbanne

III- LES RESULTATS DE L'ENQUETE

A- ETAT DES NUISANCES ET FACTEURS DE LEUR DEVELOPPEMENT

1 – Des plaintes nombreuses et ciblées

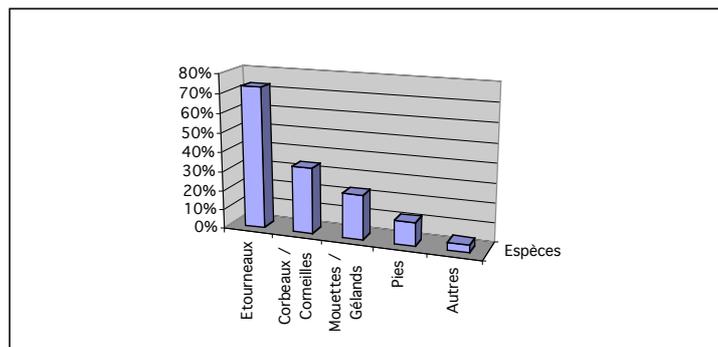
89 % des villes qui ont répondu au questionnaire se plaignent de nuisances causées par des oiseaux (autre que les pigeons).

Ces villes, dans leur grande majorité, ont également précisé quelles étaient les espèces d'oiseaux les plus directement responsables de ces nuisances : 73 % se plaignent de la présence d'étourneaux, 34 % de celle de corbeaux et de corneilles et 23 % de celle de lariformes (les goélands et les mouettes pour l'essentiel).

Les chiffres présentés ci-dessus sont cumulatifs. Par exemple, nombre de villes sont confrontées à des nuisances causées d'une part par des goélands, d'autre part par des corbeaux.

Le graphique ci-après met en lumière ces observations :

LES ESPECES D'OISEAUX DONT LES VILLES SE PLAIGNENT



Certaines villes ont cependant souligné que la présence de ce type d'oiseaux demeurait épisodique, s'agissant notamment des étourneaux. Il convient également de préciser que les espèces d'oiseaux catégorisées sous la rubrique « autres » sont les cormorans et les tourterelles de Turquie.

2 – Typologie

Il semble nécessaire, à ce stade de l'étude, de se pencher plus avant sur les caractéristiques de ces oiseaux. En effet, la connaissance, même sommaire, de ces principales espèces d'oiseaux apparaît essentiel pour mieux comprendre les nuisances qu'ils provoquent, les causes de leur prolifération et le degré d'efficacité des méthodes d'intervention mises en œuvre par les grandes villes pour remédier aux problèmes posés.

a - Les étourneaux

L'étourneau (*Sturnus vulgaris*) appartient à la famille des sturnidés (ordre des passériformes). Long de 21 cm, l'étourneau a un plumage noir pointillé de blanc en hiver. Son nid, enchevêtrement de végétaux secs et de racines, tapissé de plumes et de tiges, est caché dans les trous des murs, sous les toits et surtout dans les cavités des arbres. D'avril à juin, la femelle y pond 4 à 6 œufs d'un bleu verdâtre.

Cet oiseau grégaire qui s'alimente essentiellement sur les prairies montre un opportunisme alimentaire qui explique en partie son succès et sa survie hivernale. Depuis quelques années, le nombre de ses rassemblements en ville est en forte progression et crée de nouvelles nuisances (salissures, cris, inquiétudes épidémiologiques).

L'évolution des effectifs explique largement les problèmes : augmentation des populations sédentaires nicheuses de l'Ouest de l'Europe mais surtout augmentation des populations migratrices en provenance des pays du Nord-Est européen qui hivernent en France entre les mois d'octobre et de mars. Les effectifs sont cependant en baisse depuis le milieu des années 80 : de 24 millions, leur nombre a chuté à moins de 8 millions actuellement.

b - Les corbeaux

Représentants de la famille des corvidés (ordre des passériformes), les corbeaux sont bien connus. Les confusions sont pourtant nombreuses entre les corbeaux proprement dits et d'autres oiseaux du genre *Corvus*, à savoir les corneilles, les choucas, les chocards et les craves.

Les corbeaux ont le bec fort, les pattes robustes, le plumage en général noir et les ailes assez longues. L'avifaune européenne en compte plusieurs espèces. Le grand corbeau (*Corvus*

corax), imposant oiseau de très forte taille (65 cm), a les plumes de la gorge ébouriffées et une queue cunéiforme. Il habite les falaises rocheuses des montagnes et des côtes (Normandie, Bretagne) et niche dans les rochers. Après s'être beaucoup raréfié, il tend aujourd'hui à redevenir plus abondant. Il est surtout charognard.

Beaucoup plus apparent et plus petit (45 cm), le corbeau freux (*Corvus frugilegus*) niche en colonies (corbeautières) dans de grands arbres et migre ou hiverne en fortes bandes dans les champs et dans les villes. Il est omnivore.

Autre élément typique de l'avifaune française et européenne, la corneille noire (*Corvus corone*) niche aussi dans les arbres, mais par couples isolés ; de même taille que le freux, elle s'en distingue par son bec plus arrondi et moins pointu.

Leur nid est composé d'une structure massive faite de branches, renforcées par la terre, tapissée de brindilles et de pailles, suffisamment solide pour être utilisé plusieurs années de suite. La ponte est composée de 3 à 6 œufs bleus vert tachetés de gris et de brun. Une seule couvée par an donne naissance aux petits corbillots au mois de mars. Ils se nourrissent en ville des déchets induits par la présence humaine : pain, viande, déchets de cuisine qu'ils trouvent dans les poubelles lorsqu'ils ne s'alimentent pas d'insectes et de charognes.

c - Les goélands

Oiseaux de l'ordre des charadriiformes et de la famille des laridés, les goélands sont les plus grands représentants du genre *Larus*, les plus petits étant appelés mouettes.

Le type le plus fréquent des laridés est le goéland argenté (*L. argentatus*), robuste oiseau de mer de 55 cm de long et de 1,40 m d'envergure. Il a la tête et le dessous blanc, les ailes grises terminées de noir, le bec jaune et les pattes roses. Il niche et hiberne sur les côtes françaises et près des lacs et rivières.

Le goéland leucophée (aux ailes grises) et le goéland brun (aux ailes noirâtres) appartiennent à la même espèce. Le goéland cendré (aux ailes grises également) est plus petit; le goéland marin (aux ailes noires) est plus grand (72 cm pour 1,70 m d'envergure). Oiseaux sociaux, voraces et omnivores, excellents planeurs, les goélands ont profité de la multiplication des dépôts d'ordures, sur lesquels ils tendent à se regrouper. Les goélands sont en forte

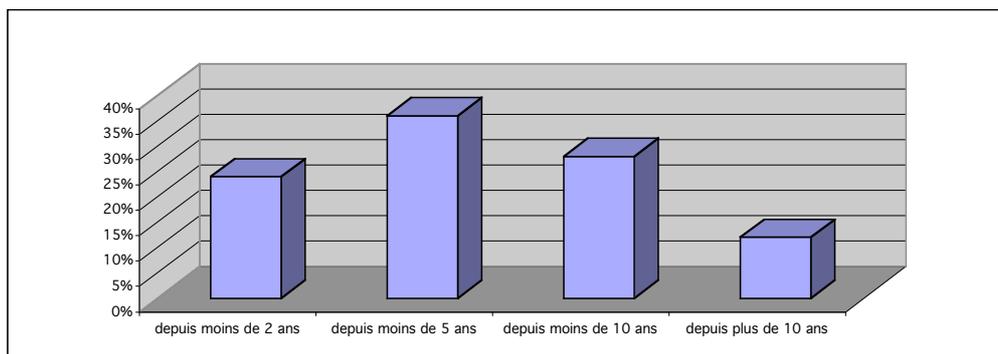
progression démographique et géographique depuis 50 ans ; cette progression est cependant hétérogène selon les sites (en fonction des décharges disponibles).

3 – Datation des nuisances et des politiques d'intervention auxquelles elles ont donné naissance

Près de 80 % des villes interrogées estiment que les nuisances causées par les oiseaux augmentent. Sur cette base, 24 % constatent une augmentation des nuisances depuis moins de deux ans, 36 % depuis moins de cinq ans, 28 % depuis moins de dix ans et 12 % depuis plus de douze ans. Par conséquent, 60 % des villes jugent que les nuisances causées par les oiseaux augmentent depuis moins de cinq ans, ce qui tend à démontrer que le caractère relativement récent du phénomène.

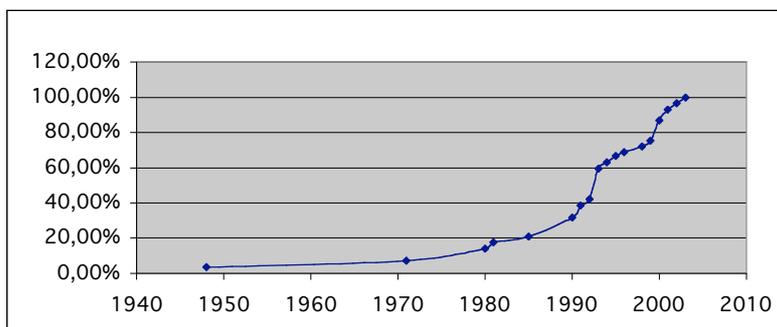
L'histogramme ci-après illustre ce phénomène :

DATATION DU PHENOMENE D'AUGMENTATION DES NUISANCES



Les résultats obtenus sur cette question de l'enquête convergent avec ceux relatifs à la datation de la mise en place des politiques de lutte contre la prolifération des oiseaux et leurs nuisances. En effet, ainsi que le révèle le graphique ci-dessous, plus de 60 % des actions mises en œuvre par les grandes villes dans le cadre de cette lutte datent de moins de 10 ans. Il apparaît cependant que ces politiques de lutte n'ont pas permis d'enrayer l'augmentation des nuisances dans les grandes villes.

DATATION DE LA MISE EN PLACE DES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION DES OISEAUX ET
LEURS NUISANCES



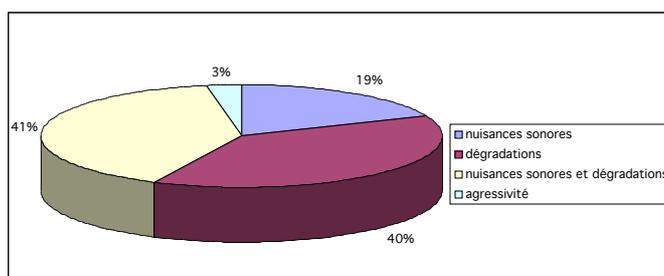
4 - Caractéristiques des nuisances

Les problèmes urbains provoqués par ces différents types d'oiseaux sont, pour l'essentiel, relatifs aux bruits et aux dégradations de biens. 19 % des villes indiquent que les principales nuisances sont sonore tandis que 40 % des villes soulignent que ces nuisances sont liés aux déjections et aux dégâts causés aux véhicules ou aux biens par ces volatiles. 41 % des villes sont exposées, à proportions égales, à des nuisances sonores et à des dégradations.

Seule une ville a précisé que les nuisances causées par les oiseaux pouvaient être également dues à leur agressivité, notamment en période de nidification. En revanche, ces oiseaux ne soulèvent pas de problèmes de santé, tandis que les pigeons peuvent transmettre un certain nombre de maladies épidémiologiques.

Le secteur ci-dessous représente clairement les principales caractéristiques des nuisances causées par les oiseaux :

CARACTERISTIQUES DES NUISANCES



Il convient néanmoins de préciser que les nuisances des oiseaux sont quelque peu différentes selon les espèces.

Ainsi les corbeaux posent-ils avant tout problème à proximité des lieux d'habitation : les nuisances sont liées au bruit, très tôt le matin, et aux déjections aux abords des entrées d'habitation et sur les voitures stationnées dans les parkings. Les fientes, singulièrement acides et corrosives, sont en effet dévastatrices pour les carrosseries et dans certains cas, peuvent polluer fortement balcons et jardins.

Les nuisances sonores causées par les goélands s'étalent en revanche jour et nuit, et particulièrement en période de nidification. En outre, au-delà des salissures provoquées par leurs excréments, ces oiseaux provoquent des dégradations de toitures lors de la nidification et obstruent parfois les gouttières.

5 - Les facteurs de développement des populations d'oiseaux dans les milieux urbains

Plus de 75 % des villes considèrent que le développement des populations d'oiseaux dans les centres urbains est principalement dû au fait que les oiseaux trouvent en milieu urbain des conditions favorables à leur développement (présence de nourriture en quantité - déchets, poubelles, etc. - , absence de leurs prédateurs naturels, absence de régulation animale...). Si l'urbanisation du territoire national a considérablement réduit l'écosystème des oiseaux, ceux-ci se sont adaptés en colonisant l'espace urbain.

Près de 25 % des villes interrogées estiment en revanche que la prolifération des oiseaux dans les centres urbains est liée au fait que les espaces verts en ville comportent de plus en plus d'arbres de taille importante, ce qui correspond aux besoins des oiseaux pour nidifier.

Certaines municipalités ont précisé que le nourrissage leur apparaissait comme la cause première du développement des oiseaux dans les villes. Celui-ci constituerait l'élément fondamental favorisant la fixation de populations tributaires de ces distributions alimentaires. Au-delà de ces facteurs, communs à toutes les villes, il convient d'examiner les éléments locaux qui peuvent favoriser l'installation des oiseaux dans la commune. En effet, certaines villes ont souligné que le phénomène relevait avant tout d'un échange ville-campagne complexe et particulier à chaque entité géographique. Ainsi la présence de forêts, de plaines céréalières, de vignes ou encore de zones d'élevage à proximité de la ville, qui apportent en complément des ressources alimentaires, notamment pendant la période hivernale,

expliquerait-elle le développement de ces populations d'oiseaux en milieu urbain. Ce constat doit conduire à entreprendre toute réflexion et toute démarche d'intervention à une échelle géographique appropriée. De même, l'implantation de la commune dans un couloir de migration des oiseaux constitue un facteur favorable au développement des oiseaux.

B- LES METHODES DE PREVENTION ET D'INTERVENTION

1 – Les actions mises en œuvre pour remédier aux problèmes posés

93,75 % des villes interrogées ont engagé des actions afin de remédier aux problèmes causés par les oiseaux.

Parallèlement, un tiers de ces villes ont fait appel à des prestataires extérieurs, que ce soit pour freiner le développement de ces populations ou encore réduire leurs nuisances.

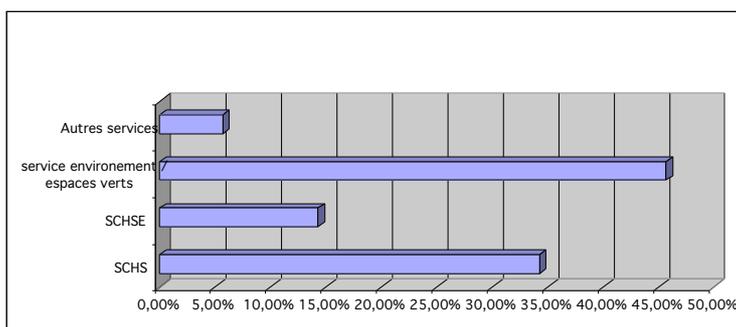
Il faut cependant préciser que les sociétés privées spécialisées dans la lutte contre le développement des oiseaux et de leurs nuisances représentent moins d'un cinquième des prestataires sollicités par les grandes villes. Les villes ont plus volontiers recours aux organismes de recherche nationaux, comme l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) ou encore le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et aux entités locales tels que les associations de protection de la nature, les groupes ornithologiques ou encore les muséums d'histoire naturelle. En revanche, ces organismes jouent un rôle exclusivement consultatif, tandis que les entreprises privées peuvent proposer des interventions spécifiques, ponctuelles ou au contraire des actions planifiées sur moyen ou long terme, pour capturer, effaroucher ou encore stériliser toute sorte d'oiseaux et combattre leurs nuisances.

2 – L'objet des actions engagées par les villes

a - Les services chargés de piloter les actions

Avant d'examiner l'objet des actions mises en œuvre par les villes, il a semblé important de déterminer quels étaient les services chargés de piloter ces interventions, ainsi que l'indique le graphique en barres présenté ci-dessous :

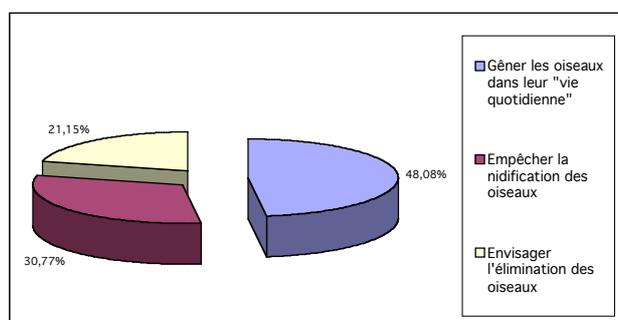
LES SERVICES CHARGES DE PILOTER LES INTERVENTIONS



Il apparaît clairement que les services environnement / espaces verts et ceux responsables de l'hygiène et de la santé se partagent dans des proportions semblables le pilotage des interventions contre les oiseaux (les SCHSE sont les services communaux d'hygiène, de la santé et de l'environnement).

Pour l'essentiel, les actions engagées afin de remédier aux problèmes posés par les oiseaux poursuivent trois objectifs : les gêner dans leur vie quotidienne (48,08 %), empêcher leur nidification (30,77%) et les éliminer (21,15 %), comme l'atteste le graphique ci-dessous :

L'OBJET DES ACTIONS ENGAGEES



Plusieurs facteurs peuvent expliquer que les actions destinées à gêner les oiseaux dans leur vie quotidienne constituent près de la moitié des actions engagées. D'une part, ces actions sont les moins coûteuses (même si le coût n'est pas négligeable), d'autre part, elles ne sont pas encadrées par un dispositif législatif et réglementaire extrêmement limitatif, à la différence, notamment des méthodes visant à éliminer les oiseaux.

b - L'élagage des arbres : une méthode coûteuse et « anti-écologique »

Les interventions visant à empêcher la nidification impliquent, de fait, l'élagage des arbres, sachant que cet élagage s'apparente plus à un quasi-abattage des arbres. En effet, il faut soit réduire leur taille de manière conséquente, de manière à décourager les oiseaux de faire leur nid trop près du sol, soit éviter les situations qui permettent l'édification des nids, à savoir la présence de trois branches proches. Ceci revient à dire qu'un élagage sélectif sera long à effectuer sur des populations végétales importantes, sans compter que cet élagage doit intervenir dans les jours qui suivent l'installation du nid (qui se construit en une nuit) de manière à décourager les corbeaux. Par conséquent, cet élagage massif présente deux inconvénients majeurs : d'une part il est à la charge de la mairie (sauf jardins particuliers comportant de grands arbres), d'autre part il s'apparente plus à la coupe sèche des arbres, ce qui paraît difficile à mettre en œuvre (pression de la population et des associations de défense de l'environnement).

c - Des possibilités d'élimination en milieu urbain juridiquement limitées

Le second facteur d'explication réside dans les aspects juridiques qui encadrent les actions visant à éliminer les oiseaux. En effet, l'article 3 de la loi du 10 juillet 1976 (article 211-1 du Code rural) interdit un certain nombre de comportements *lorsqu'un intérêt scientifique particulier ou que les nécessités de la préservation du patrimoine biologique national justifient la conservation d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées*. Sont notamment interdits, concernant la faune, ***la destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat et la destruction, l'altération ou la dégradation du milieu particulier à ces espèces animales ou végétales***.

La liste des espèces protégées est établie par arrêtés conjoints du ministre chargé de la protection de la nature et, soit du ministre chargé de l'agriculture, soit, lorsqu'il s'agit d'espèces marines, du ministre chargé des pêches maritimes. Ainsi, l'arrêté du 16 juin 1999 fixe la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire. Ces espèces bénéficient de la protection instituée par l'article L.211-1 du Code rural. Les infractions aux dispositions de l'article L 211-1-1° du Code rural sont réprimées par application de l'article L 215-1 du Code rural. L'atteinte à une espèce protégée est un délit.

Chaque commune doit donc vérifier si les oiseaux qui causent des nuisances sont protégés ou non, par la loi car ce critère détermine les méthodes d'intervention possibles à mettre en œuvre pour lutter contre leur prolifération et leurs nuisances. Par rapport à l'objet de cette étude, sont notamment protégés :

- dans la famille des **strurnidés** : l'étourneau roselin (*Sturnus roseus*).

- dans la famille des **Laridés** : le goéland à iris blanc (*Larus leucophthalmus*), le goéland ichthyaète (*Larus ichthyaetus*), la mouette atricille (*Larus atricilla*), la mouette de Franklin (*Larus pipixcan*), la mouette de Bonaparte (*Larus philadelphia*), la mouette à tête grise (*Larus cirrocephalus*), la mouette de Ross (*Rhodostethia rosea*), la mouette ivoire (*Pagophila eburnea*).

- dans la famille des **Corvidés** : le mésangeai imitateur (*Perisoreus infaustus*), la Pie bleue (*Cyanopica cyana*), le Choucas de Daourie (*Corvus dauuricus*), le Corbeau familier (*Corvus splendens*).

Il apparaît clairement, à la lumière de la liste figurant ci-dessus, qu'il est fondamental pour les collectivités de savoir précisément déterminer quelles sont les espèces d'oiseaux qui causent des nuisances.

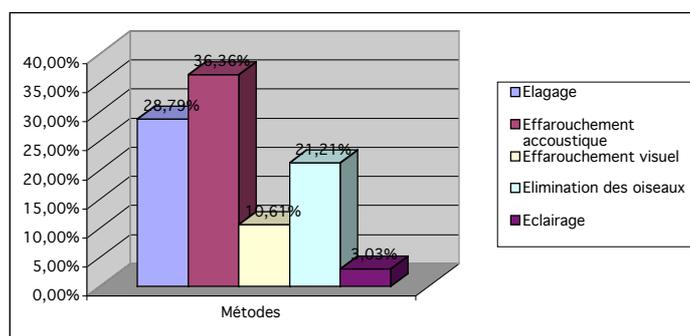
Il convient de préciser qu'il est interdit d'utiliser des rapaces en ville pour débusquer et détruire les oiseaux, qu'ils soient protégés ou non. Parallèlement, l'abattage des oiseaux par arme à feu est réglementé par les arrêtés ministériels des 30 septembre 1988 et 6 novembre 2002, pour des raisons évidentes de sécurité. Des arrêtés préfectoraux, selon les départements peuvent compléter le dispositif national précédemment présenté.

Il faut ajouter que certaines communes ont reconnu que l'objet principal de leurs actions consistait surtout à limiter les plaintes des administrés. La lutte contre la prolifération des oiseaux et leurs nuisances devient alors une conséquence de la gestion des plaintes : elle ne constitue plus à proprement parler l'objectif prioritaire des interventions de la municipalité. Par exemple, le nettoyage des sites par les services municipaux, en supprimant une forte part des nuisances, vise avant tout à réduire le nombre de plaintes, sans s'attaquer aux oiseaux eux-mêmes. Un nettoyage quotidien matinal des squares et jardins publics s'avère la solution la plus simple à mettre en œuvre pour résoudre la question des nuisances avicoles.

3 – Les moyens techniques de lutte contre la prolifération des oiseaux et leurs nuisances

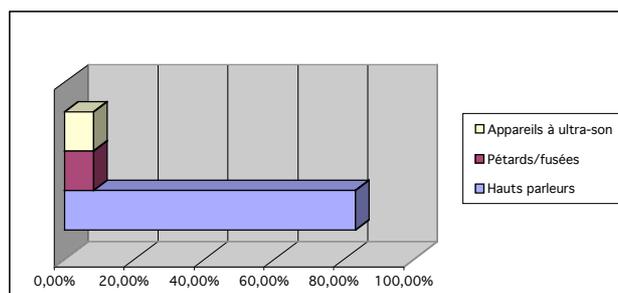
Une des questions de l'enquête visait à déterminer quels étaient les moyens techniques les plus utilisés. Les résultats de l'enquête attestent du fait que les communes ont plus largement recours aux méthodes d'effarouchement acoustique et visuel (46,97 %) et à l'élagage (28,79 %), qu'à l'élimination physique des oiseaux (21,21 % des villes toutefois ont recours à cette méthode) :

LES MOYENS TECHNIQUES



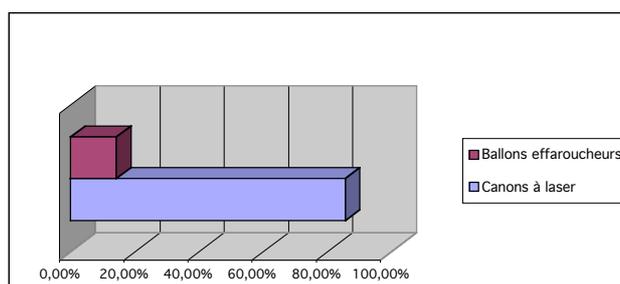
Les graphiques qui figurent ci-dessous permettent une analyse plus fine de la fréquence d'utilisation de ces méthodes d'intervention.

LES METHODES D'EFFAROUCHEMENT ACOUSTIQUE



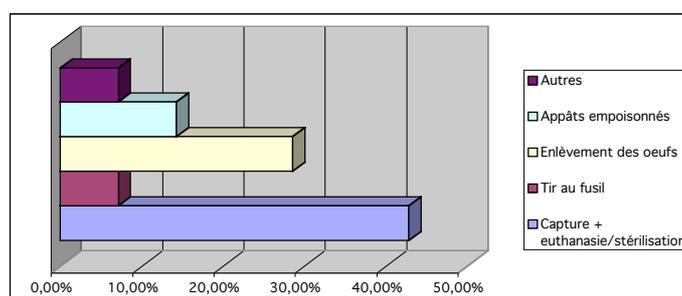
Les méthodes d'effarouchement acoustique, qui représentent 36,36 % des moyens techniques utilisés par les grandes villes, consistent sont les suivantes : hauts parleurs (fixes ou mobiles) ; appareils à ultra-son ; pétards et fusées détonantes et crépitantes. L'effarouchement sonore vise à déloger les oiseaux de leur nid, soit en synthétisant le bruit de leurs prédateurs (hauts parleurs), soit en émettant des bruits assourdissants ou des ultra-sons.

LES METHODES D'EFFAROUCHEMENT VISUEL



Les méthodes d'effarouchement visuel constituent 10,61 % des moyens techniques utilisés par les villes. Le canon à laser, qui consiste à aveugler les volatiles afin de les récupérer au sol, reste la méthode la plus courante, loin devant les ballons effaroucheurs (il s'agit de gros ballons, agrémentés de pastilles multicolores symbolisant les yeux perçants et la bouche ouverte d'un prédateur). Certaines villes ont également opté pour l'effarouchement électrique (éclairage à courant faible, guirlande dans les arbres) pour gêner les oiseaux dans leur repos.

LES METHODES D'ELIMINATION DES OISEAUX



Les méthodes d'élimination des oiseaux utilisées par les grandes villes sont variées :

- **le piégeage** implique le respect strict de certaines obligations : une surveillance et un entretien régulier des cages pièges, la libération immédiate de tout oiseau n'appartenant pas à la liste départementale des "nuisibles", des conditions de capture correctes et l'élimination sans souffrance des oiseaux capturés. Le piégeage ne donne pas nécessairement lieu à **euthanasie** : certaines villes ont préféré opter pour la **stérilisation des oiseaux**. Cette méthode, parmi celles visant à éliminer les oiseaux, est la plus prisée des grandes villes (plus de 40 %).

- **le dénichage** des nids en cours de construction ou venant d'être achevés conduit les oiseaux à en édifier d'autres, ce qui allonge la période de nidification. Il faut cependant s'assurer que les nids sont bien vidés de tout œuf, condition juridique sine qua non du dénichage.

- **la destruction des nids** doit tenir compte des pontes d'autres espèces d'oiseaux dans de vieux nids de corbeaux. **La destruction des œufs et des jeunes corbillots** doit impérativement faire l'objet d'une autorisation préalable. Plus du quart des villes ayant répondu à l'enquête ont recours à cette méthode.

- **la stérilisation des œufs** consiste à pulvériser un produit formolé (de l'azacholestérol par exemple) sur les œufs pour inhiber la formation du jaune et donc maintenir les adultes sur des couvées mortes.

- **la pose d'appâts empoisonnés**

- **l'enlèvement des œufs avant éclosion** nécessite que les nids aient été préalablement identifiés. En période de construction des nids, un repérage photographique peut être établi à partir du listing des lieux de nichage et également sur la base de données de plaintes des habitants. Ensuite, à l'aide d'un camion nacelle piloté pour atteindre la canopée sans couper ni casser de branches en cette période de montée de sève, il faut procéder à l'enlèvement des nids enchevêtrés dans les fourches des cimes des arbres.

- **le tir au fusil** doit faire l'objet d'une demande d'autorisation en préfecture. Extrêmement réglementé en milieu urbain pour des raisons de sécurité, le tir est parfois autorisé dans les grands parcs urbains.

Il existe également d'autres méthodes d'élimination, qui n'ont pas été utilisées par les villes qui ont répondu à l'enquête. Il s'agit des pesticides aviens, (pulvérisations aériennes), des répulsifs sur les végétaux, des graines anticonceptionnelles (mais leur coût est prohibitif et les produits contraceptifs correspondants ne sont pas en vente libre sur le marché), des moyens de protection mécanique (grillages, filets) pour limiter l'accès aux zones de reproduction et/ou aux ressources alimentaires (décharges, arbres).

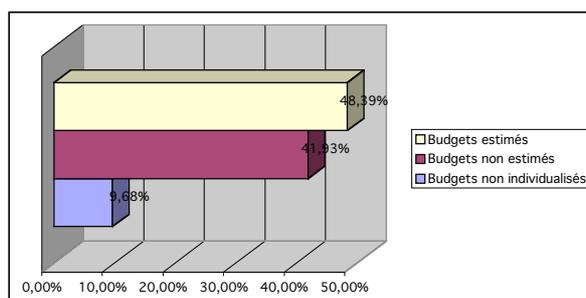
En effet, pour tenter de maîtriser la population des oiseaux sans pour autant leur nuire ou les maltraiter, certaines villes tentent d'agir sur les deux principaux facteurs de prolifération : la nourriture et la nidification. Dans cette optique, les communes peuvent utilement prendre un

arrêté municipal stipulant « qu'il est interdit de déposer des graines ou nourriture pour attirer des oiseaux », et communiquer ensuite auprès des habitants en effectuant un rappel de cette réglementation.

4 – Les budgets engagés pour mettre en œuvre ces actions

Près de la moitié des grandes villes ont estimé les budgets qu'elles consacrent aux actions de lutte contre les nuisances causées par les oiseaux. Il faut cependant préciser que près d'un dixième des villes étaient dans l'incapacité d'estimer ces budgets, ceux-ci étant globalisés dans un appel d'offres pour lutter contre la prolifération de l'ensemble des animaux nuisibles (pigeons, lapins, chats errants, chiens, taupes, etc.).

LE SYSTEME D'INFORMATION BUDGETAIRE RELATIF AUX ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA
PROLIFERATION DES OISEAUX ET LEURS NUISANCES

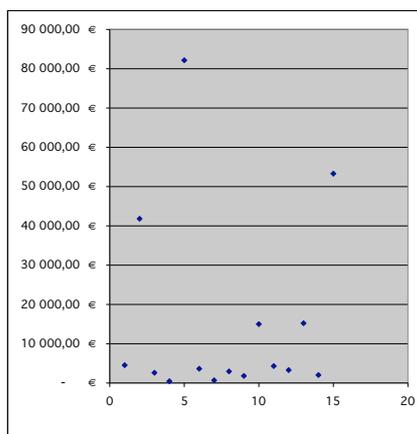


Les budgets engagés pour remédier aux problèmes causés par les oiseaux, indépendamment des pigeons, sont extrêmement divers¹. Parmi les 15 villes qui ont estimé ces budgets, 10 consacrent un budget inférieur à 5.000 €, 2 un budget d'un montant d'environ 15.000 €, les 3 villes restantes engageant respectivement 41.823 €, 53.334 € et 82.165 €². Ces dépenses correspondent, selon les cas, à des dépenses engagées pour des actions en interne ou à des contrats passés avec des prestataires.

¹ Il faut cependant préciser que, parmi les 15 villes qui ont fait l'effort de budgétiser leurs actions, plusieurs n'ont indiqué que les dépenses engagées au titre des investissements (pistolets d'alarme, location d'un camion nacelle, hauts parleurs, canons à laser, appareils à ultra-son, etc.). Autrement dit, certaines villes n'ont pas budgétisé les charges de personnel et les charges de gestion courantes nécessaires au bon fonctionnement du service compétent (remplacement des cartouches, remplacement des piles, temps passé pour élaguer les arbres évalué au coût horaire moyen et charges sociales correspondantes, petit outillage pour l'élagage, vêtements de travail, etc.). Enfin, une ville n'a budgétisé ses actions qu'au titre de la lutte contre la prolifération des goélands : les actions menées dans cette ville pour lutter contre les nuisances des étourneaux n'ont pas été budgétisées.

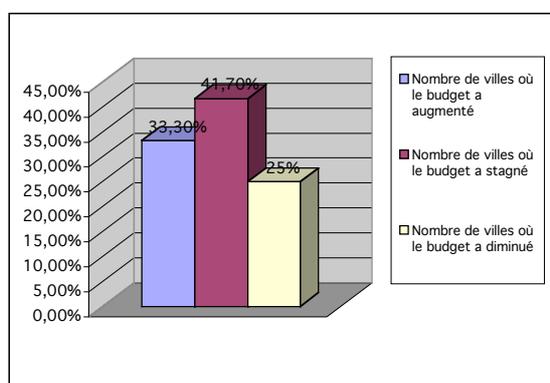
² Ces montants correspondent à la moyenne des budgets engagés au cours des trois dernières années (2001, 2002 et 2003).

LES BUDGETS ENGAGES POUR LUTTER CONTRE LA PROLIFERATION DES OISEAUX ET LEURS NUISANCES



Enfin, il a semblé utile d'examiner l'évolution de l'enveloppe budgétaire consacrée à ces actions. Il en ressort, après étude, que 41,70 % des budgets ont stagné au cours des trois années 2001, 2002 et 2003, tandis qu'un tiers d'entre eux ont augmenté et un quart ont régressé. L'histogramme suivant met en lumière ces évolutions :

L'EVOLUTION DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE CONSACREE A LA LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION DES OISEAUX ET LEURS NUISANCES



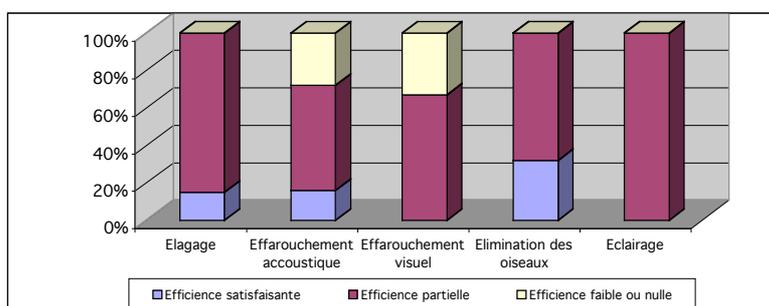
5 - L'efficacité des moyens techniques mis en oeuvre

L'histogramme et le tableau suivant mettent en exergue l'efficacité des différentes méthodes d'intervention et de prévention mises en œuvre par les grandes villes. Ils permettent d'établir une analyse comparative de l'efficacité de chacun des moyens techniques destinés à remédier aux problèmes posés par les oiseaux.

L'EFFICIENCE DES MOYENS MIS EN OEUVRE

		Oui	Partiellement	Non
Elagage		15 %	85 %	0 %
Effarouchement acoustique	Haut parleur	14 %	57 %	29 %
	Pétards/Fusées	67 %	33 %	0 %
	Appareils à ultra-son	50 %	50 %	0 %
Effarouchement visuel		0 %	67 %	33 %
Elimination des oiseaux	Capture + euthanasie ou stérilisation	29 %	71 %	0 %
	Tir au fusil	0 %	100 %	0 %
	Enlèvements des œufs avant éclosion	0 %	100 %	0 %
	Appâts empoisonnés	33 %	67 %	0 %
Eclairage (courant faible)		0 %	100 %	0 %

L'EFFICIENCE DES PRINCIPALES METHODES D'INTERVENTION



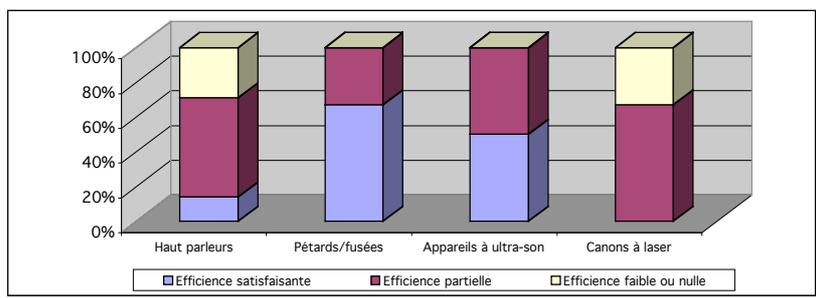
Il apparaît clairement, au regard du graphique et du tableau ci-dessus, qu'aucune des méthodes d'intervention n'est particulièrement efficace. La grande majorité des villes estime ainsi que chacune des méthodes d'intervention est dotée d'une efficacité partielle, qu'il s'agisse de l'élagage (85 %), de l'effarouchement acoustique (56 %), de l'effarouchement

visuel (67 %), des méthodes visant à éliminer les oiseaux (68 %) ou encore de l'éclairage (100%).

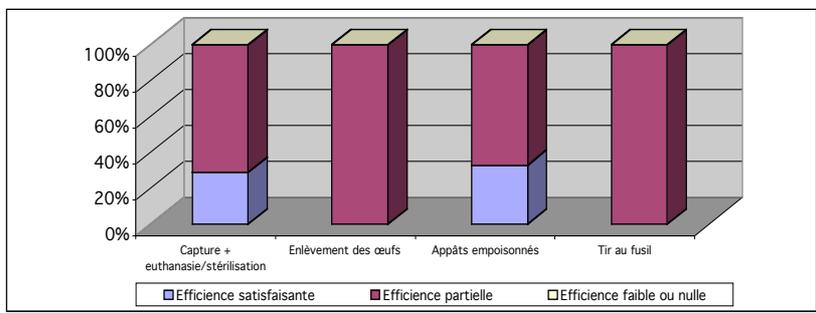
Il semble cependant que certaines méthodes sont préférables à d'autres (indépendamment de leur coût) quant à leur degré d'efficacité. Ainsi l'élagage et l'élimination des oiseaux sont les deux seules méthodes qui ont à la fois obtenu des résultats satisfaisants (respectivement 15 % et 32 %) sans que jamais leur efficacité ait été considérée comme nulle ou faible. En revanche, les méthodes d'effarouchement sonore, électrique et visuel ont très rarement abouti aux résultats attendus.

Les deux histogrammes suivants détaillent ces premières observations et permettent une analyse plus fine pour déterminer, à l'avenir, quelles seraient les méthodes d'intervention à mettre en œuvre pour optimiser les budgets consacrés à ces actions et remédier aux problèmes posés.

L'EFFICACITE DES METHODES D'EFFAROUCHEMENT ACOUSTIQUE ET VISUEL



L'EFFICACITE DES METHODES D'ELIMINATION DES OISEAUX



Il importe de préciser avant tout que certains résultats de l'enquête, donnés en pourcentage, peuvent induire en erreur. Par exemple, si le premier graphique tend à prouver l'efficacité des pétards et des fusées, trois villes seulement ont eu recours à ces méthodes, ce qui signifie que

deux villes sur trois ont obtenu des résultats concluants. Cependant, plusieurs résultats sur cette même question peuvent être considérés comme fiables, le nombre de réponses obtenues étant suffisamment important (ainsi notamment de l'efficacité des hauts parleurs, des canons à laser, des méthodes de capture, de stérilisation et d'enlèvement des œufs).

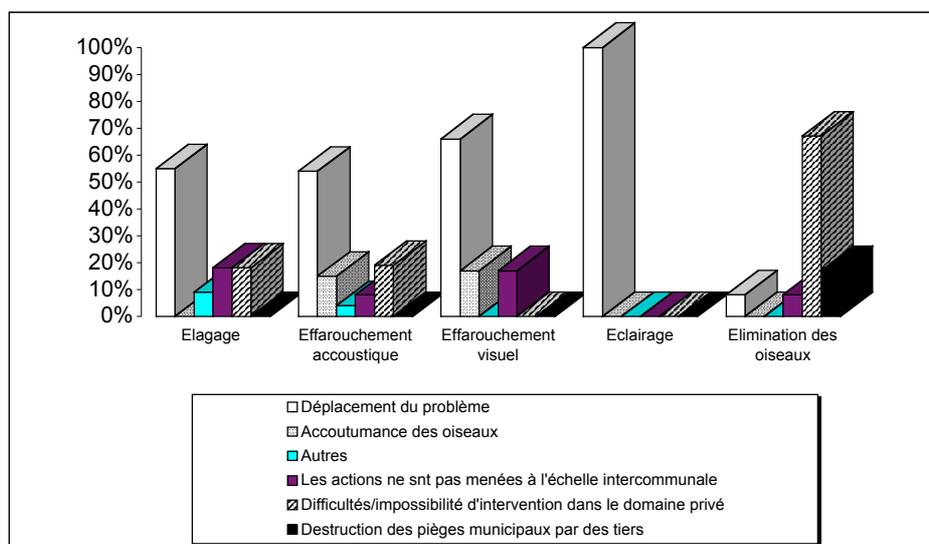
Il apparaît principalement que la stérilisation des œufs et l'enlèvement des œufs donnent, au pire, des résultats partiels, au mieux des résultats satisfaisants. Ces méthodes d'intervention entraînent à la fois une réduction du nombre de jeunes produits par la colonie et une baisse très significative des cris émis par les oiseaux lors du nourrissage. Néanmoins, ces méthodes, qui restent lourdes et coûteuses, ne peuvent être envisagées que pour des opérations d'envergure et ne suppriment pas l'effet attractif qu'a une colonie en place pour des arrivants cherchant un site et des congénères pour se reproduire.

6 – Les facteurs d'insuccès des méthodes employées

A nouveau, pour faciliter la synthèse des résultats de l'enquête, il a semblé utile de les intégrer au sein d'un tableau et d'un graphique.

LES FACTEURS QUI PEUVENT EXPLIQUER QUE LA REUSSITE N'A PAS ETE ENTIERE						
	Déplacement du problème	Accoutumance des oiseaux	Les actions ne sont pas menées à l'échelle intercommunale	Impossibilité ou difficultés d'intervention dans le domaine privé	Destruction des pièges municipaux par des tiers	Autres
Elagage	55 %	0 %	18 %	18 %	0 %	9 %
Effarouchement acoustique	46 %	15 %	8 %	19 %	0 %	4 %
Effarouchement visuel	66 %	17 %	17 %	0 %	0 %	0 %
Elimination des oiseaux	0 %	0 %	8 %	67 %	17 %	0 %
Eclairage (courant faible)	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

LES FACTEURS D'INSUCCES DES DIFFERENTS MODES D'INTERVENTION



Les résultats obtenus sur cette question ont permis de mieux comprendre pourquoi les méthodes mises en œuvre n'ont pas donné entière satisfaction. Les méthodes d'effarouchement et l'élagage sont partiellement efficaces pour une raison majeure : elles n'aboutissent qu'à des résultats temporaires.

Plus précisément, l'effarouchement acoustique se heurte essentiellement à un obstacle. Les oiseaux se déplacent vers d'autres quartiers où ils sont allés se reproduire. Le second facteur qui peut expliquer que la réussite de cette méthode n'a pas été entière réside dans le fait que le comportement parental domine très rapidement le stress dû à l'audition des effarouchements acoustiques et les oiseaux reprennent leur activité de nidification.

L'effarouchement visuel ou électrique n'engendre également que le déplacement du problème dans la même ville ou à proximité. Ce mode d'effarouchement peut donc être salutaire lorsque les oiseaux ont envahi une zone particulièrement sensible, comme une école, mais il ne résout pas définitivement, loin s'en faut, le problème. D'autre part, les volatiles s'accoutument vite aux méthodes d'effarouchement visuel. Par exemple, si les ballons effaroucheurs emportent un certain succès dans un premier temps, les oiseaux retrouvent vite leurs habitudes et leurs anciens nids, allant même jusqu'à détruire les ballons.

Par ailleurs, les méthodes d'effarouchement provoquent souvent un étalement de la colonie, ce qui n'est pas sans poser de difficultés supplémentaires aux municipalités.

Enfin, les oiseaux ne connaissent pas les limites communales. A cet égard, certaines villes ont souligné que l'échelon pertinent pour mener une lutte contre les nuisances des oiseaux demeure celui de la structure intercommunale, voire celui du pays, pour agir autant sur la ville que sur les campagnes qui se situent à proximité. Or ce sont, pour l'essentiel, les communes qui se chargent de ces actions.

Les méthodes visant à l'élimination des oiseaux rencontrent un obstacle d'une autre nature, constitué par la difficulté, voire l'impossibilité, d'intervenir dans le domaine privé, que ce soit pour localiser les nids, élaguer les arbres ou encore tirer au fusil. En outre, les méthodes d'intervention contre les oiseaux sont souvent bruyantes (qu'il s'agisse de l'élagage, de l'effarouchement sonore ou encore de l'enlèvement des nids, etc.), ce qui provoque le mécontentement des riverains. A ce propos, certaines villes ont souligné que le manque d'engagement des propriétaires bailleurs constituait un frein important au succès des actions engagées par la municipalité.

Enfin, les méthodes destinées à éliminer les oiseaux provoquent l'émoi de certains administrés. C'est la raison pour laquelle les poses de cages pour capturer les oiseaux ont été détruites par des tiers, facteur d'insuccès majeur de ce moyen technique.

C - CONCLUSION

POUR UNE GESTION INTEGREE DES POPULATIONS D'OISEAUX

Il s'agit, à partir des résultats de l'enquête, de poser quelques pistes pour une lutte efficace contre les nuisances des oiseaux, en intégrant à la fois les intérêts des collectivités locales et la survie des espèces. En effet, si l'élagage et les méthodes d'élimination des oiseaux ont obtenu les résultats les plus probants, ces méthodes sont coûteuses et difficiles à mettre en œuvre.

La première de ces pistes est de suivre les populations dans les zones à risques, c'est-à-dire dans les secteurs où les problèmes ont déjà existé et où les effectifs sont abondants. Ce travail permet de connaître le contexte et de n'entreprendre une intervention qu'à bon escient. Pour gérer de manière cohérente un problème local, il faut être aussi capable d'anticiper sur les conséquences de l'intervention, susceptible par exemple de déplacer les oiseaux et de causer des déprédations dans d'autres secteurs.

La deuxième nécessité est une gestion raisonnée des interventions sur les oiseaux. Le cas des dortoirs d'oiseaux est significatif à cet égard. Ainsi, dans la plupart des villes, une plainte déposée à l'encontre des oiseaux ou la découverte d'un dortoir entraînait systématiquement une intervention d'effarouchement. On sait maintenant qu'outre le fait de déplacer le problème, souvent constaté par les riverains, intervenir systématiquement modifie le comportement des oiseaux, et ceci dans un sens souvent défavorable. Par exemple, on observe que les oiseaux se regroupent en plus gros dortoirs, alors que de petits dortoirs plus nombreux sont préférables pour limiter les impacts, ou bien on constate qu'un dortoir se crée dans un secteur plus sensible que celui que l'on voulait protéger. Une réelle gestion de ces dortoirs impose en fait une réflexion à plus grande échelle, qui conduit à ne pas intervenir pour éviter de plus graves problèmes ailleurs, ou bien à intervenir de manière à repousser les oiseaux dans des secteurs où ils n'occasionneraient que peu de gêne. En effet, une solution d'avenir pourrait consister à laisser ou à repousser les oiseaux dans des sites sélectionnés convenant à la fois aux oiseaux et aux hommes. Mieux, il pourrait s'agir de construire un site de dortoir pour les oiseaux à proximité de la ville, pour pouvoir les repousser vers ce site quand cela s'avère nécessaire.

Il peut également être suggéré que les interventions de la municipalité contre les oiseaux soient payantes au même titre que celles effectuées contre les insectes ou les rats. Le but est à la fois de limiter les plaintes peu justifiées et d'impliquer le citoyen dans la gestion du problème (tailler la haie ou bien payer une intervention ?).

La nourriture constitue une autre ressource à maîtriser. Dans le cas des goélands, il s'agit de fermer les décharges d'ordures ménagères à ciel ouvert. Il faut ajouter qu'un nettoyage régulier et rapide après la fin des marchés peut permettre de limiter le nourrissage des oiseaux. Par ailleurs, il peut être utile de prendre un arrêté municipal interdisant le nourrissage pour ensuite communiquer auprès des administrés sur cette décision de la commune.

V- QUESTIONNAIRE

ENQUETE SUR LES NUISANCES CAUSEES PAR LA PRESENCE DE CORBEAUX, CORNEILLES ET AUTRES OISEAUX DANS LES GRANDES VILLES

Ville de :

Nom et coordonnées de la personne qui répond à l'enquête :

.....
.....
.....

1. Votre ville a-t-elle à se plaindre de nuisances causées par des oiseaux (autre que les pigeons) ?

- * oui
- * non

2. Si oui, constatez-vous une augmentation des ces nuisances ? Depuis combien d'années ?

- * oui
 - * depuis moins de 2 ans
 - * depuis moins de 5 ans
 - * depuis moins de 10 ans
 - * depuis plus de 10 ans
- * non

3. Ces nuisances sont-elles principalement ?

- * des nuisances sonores
- * des problèmes posés par la présence massive de déjections et les dégâts parfois causés aux véhicules ou aux biens privés ou publics
- * à proportion égales des nuisances sonores et des dégradations

4. A quelles causes attribuez-vous le développement des populations d'oiseaux dans les centres urbains, si vous avez à déplorer cette augmentation ?

- * le fait principalement que les espaces verts en ville comportent de plus en plus d'arbres de taille importante, ce qui correspond aux besoins des oiseaux pour nidifier ;
- * le fait que les oiseaux trouvent en milieu urbain des conditions favorables à leur développement (présence de nourriture en quantité -déchets, poubelles, etc.- , absence de leurs prédateurs naturels, absence d'action de l'homme pour réguler ces animaux...)

5. Avez-vous réalisé ou fait réaliser par un/des prestataire(s) extérieur(s) une ou des études sur la façon de freiner le développement des populations et de réduire les nuisances ?

- * oui (si oui, merci de préciser l'identité du prestataire et de joindre si possible les conclusions et préconisations de son étude – diagnostic)
- * non

6. Avez vous mis en œuvre des actions afin de remédier aux problèmes posés ?

- * oui
- * non

7. Ces actions engagées avaient-elles pour objet de :

- * gêner les oiseaux dans leur « vie quotidienne » (par l'emploi de techniques diverses : hauts parleurs avec bruits de leurs prédateurs, fusils à laser ou appareils à ultra son pour les déloger de leur nid)
- * empêcher leur nidification : cela passe par l'élagage des arbres, sachant que cet élagage s'apparente plus à un quasi-abattage des arbres ;
- * envisager l'élimination des oiseaux, quand cela est possible selon les espèces présentes, même si les moyens utilisables sont juridiquement et techniquement réduits en milieu urbain ;

8. En cas d'action contre leur prolifération et les nuisances des oiseaux, quels moyens techniques ont-été utilisés ? (plusieurs réponses possibles)

- * élagage
- * hauts parleurs (fixes ou mobiles)
- * appareils à ultra-son
- * canons à laser
- * élimination des oiseaux (appâts empoisonnés, enlèvement des œufs avant éclosion ou autres)

9. Depuis quelle année la ville a décidé de recourir à ces politiques ?

.....
.....
.....
.....
.....

10. Quels budgets ont été engagés pour mettre en œuvre ces actions ?

(dépenses engagées pour des actions en interne ou des contrats passés avec des prestataires)

2002 :
2001 :
2000 :

11. Les moyens mis en œuvre ont-ils abouti aux résultats attendus ?

- * oui
- * non
- * partiellement

12. Si non, quels facteurs peuvent expliquer que cette réussite n'a pas été entière ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

REMARQUES EVENTUELLES :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....